

LIPPERT-UNIPOL®

Fiche de données de sécurité

POUR OUTILS DE POLISSAGE PRODUITS EN **TISSU DE COTON**, NAPPE NON TISSEE OU SISAL CORDE

Suivant les directives 93/112 EU et ISO-Standard 11014-1:1994 (E)

Société : LIPPERT-UNIPOL (F) S.A.S.

Date: 23 février 2001

Adresse: P.A. de la Fringale – 27100 VAL DE REUIL - France

Personne responsable / Dept.: Franz Pietsch / R & D
Didier Guilloteau / Production

Téléphone: +33 (0) 232 09 50 50 Téléfax: +33 (0) 232 25 06 92

Remarque importante :

Les outils de polissage décrits sont des matériels ou préparations non dangereux suivant la directive EU 88/379 et leur manipulation ou stockage ne génère aucun risque. Des mesures de protection particulières sont nécessaires pour protéger l'utilisateur lors de leur utilisation sur des machines de polissage. La poussière générée est principalement générée par l'enlèvement de matière et la composition à polir appliquée. Un système d'extraction suffisant doit être installé.

1. Description du produit

Rondelles, disques plissés, roues, brosses et autres outils de polissage consistant en couches assemblées par couture, clouage, pressage et collage à ou sur des éléments de maintien en métal, carton ou plastique.

2. Composition / Composants

- 2.1 Matériau de polissage:
- Tissu de coton
 - Sisal tissé
 - Sisal / Coton combiné
 - Tissu de coton/synthétique
 - Nappe non tissée en fibre naturelle, synthétique ou mélangées
 - Sisal corde
- 2.2 Imprégnation
- Huile et résine naturelle durcie, sans solvant.
 - Résine synthétique inerte et séchée / émulsion aqueuse, sans solvant.
 - sans imprégnation

3. Risques possibles

Risque de lutte contre l'incendie indiqué au point 5 ci-dessous.

Ne s'applique pas, les outils de polissage n'étant pas des matériels ou préparations dangereux suivant les directives EU 88/379 EWG.

4. Mesures de premiers secours

APPLICABLES AUX OUTILS DE POLISSAGE UNIQUEMENT QUAND UTILISES SUR UNE MACHINE DE POLISSAGE

Les recommandations suivantes sont des règles fondamentales en ce qui concerne la poussière et autres particules émises durant l'opération de polissage. Elles doivent être prises en compte, de même que les informations des fiches de sécurité concernant les matériaux devant être polis et les compositions à polir utilisées.

- Après inhalation de poussière : Quitter la zone dangereuse et consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Après contact oculaire : Quitter la zone dangereuse et rincer les yeux à l'eau claire, consulter un médecin si les symptômes persistent.
- Après contact cutané: Pas de risque sanitaire connu.
- Après ingestion: Pas de risque sanitaire connu.

5. Mesures de protection contre l'incendie

Moyens d'extinction : eau, poudre sèche, mousse, sable, CO₂, suivant les conditions, une attention particulière doit être portée à une reprise de l'incendie.

Risque d'exposition : durant un incendie des gaz toxiques peuvent se développer pendant la décomposition et la combustion. Les produits de décomposition peuvent inclure le dioxyde carbone, le monoxyde de carbone, des traces de formaldéhyde et autres produits de décomposition.

6. Mesures en cas de dégagement de fumée

Ne s'applique pas.

7. Manutention et stockage

7.1 Ne s'applique pas.

7.2 Stockage :

Environnement propre / sec.

Tenir à l'abri des flammes ou d'étincelles.

8. Limites d'exposition / protection personnelle

NE S'APPLIQUE PAS À LA MANUTENTION ET AU STOCKAGE DES OUTILS DE POLISSAGE.

Lors de l'utilisation, il faut s'attendre à de la poussière ; des précautions adéquates doivent être prises pour l'extraction (valeur max. de 6 mg/ m³ pour la poussière fine).

Pendant l'utilisation, suivre les instructions de la machine à polir et les directives internes s'y rapportant. Respecter les vitesses de rotation recommandées.

8.1	Protection individuelle :	
	Protection des yeux :	Porter des lunettes de sécurité.
	Protection de la poussière :	Porter un masque à poussière.
	Protection des mains :	Ne s'applique pas mais le port de gants de protection est recommandé.
	Protection des oreilles :	Suivant les directives.
	Protection de la peau :	Suivant les directives
8.2	Mesures d'hygiène:	
	Pas de directives particulières.	
9. Caractéristiques physiques et chimiques		
9.1	Matière solide :	ferme.
9.2	Couleur:	Naturelle ou colorée par l'imprégnation.
9.3	Odeur :	Non imprégné ou imprégné avec des dispersions de résine synthétique: pratiquement pas d'odeur. Imprégné avec des huiles et résines naturelles: légère odeur.
9.4	Valeur pH:	Ne s'applique pas.
9.5	Densité:	approx. 0,8 – 1 g/cm ³ .
9.6	Point d'inflammation :	approx. 400 °C.
9.7	Point d'auto inflammation:	Ne s'applique pas aux outils de polissage mais aux poussières de polissage grasses.
9.8	Solubilité dans l'eau .	Non soluble.
10. Stabilité et réactivité		
10.1	Conditions à éviter :	
	Chaleur extrême :	La décomposition thermique commence à environ 200 °C.
	Humidité :	Risque de pourriture.
10.2	Matières à éviter :	
	Bases et acides forts, solvants et oxydants forts pouvant modifier les caractéristiques mécaniques des outils de polissage et causer du danger lors de l'utilisation sur une machine à polir.	
10.3	Produits de décomposition dangereux:	
	Aucun dans le cadre de l'utilisation prévue.	

11. Informations toxicologiques

Dans le cadre d'une utilisation correcte suivant les instructions, les outils de polissage ne présentent pas de risque connu pour la santé.

Des mesures appropriées doivent être prises pour limiter la poussière de polissage (voir paragraphe B).

12. Informations écologiques

12.1 Mobilité :

Quand les outils de polissage sont utilisés sur une machine fixe, la poussière de polissage doit être collectée par des extracteurs appropriés, quand ils sont utilisés sur des machines portatives, des masques de protection adaptés sont nécessaires.

Résistance et dégradabilité :

12.2 Les outils de polissage sont dégradable.

Bio accumulation potentielle :

12.3 Ne s'applique pas.

Ecotoxicité :

12.4 Ne s'applique pas.

13. Considérations relatives à l'élimination

Suivant les réglementations locales et nationales.

Suivant l'application, les outils de polissage peuvent être contaminés par des matériaux ou des produits chimiques dangereux c'est-à-dire des particules provenant de la matière travaillée ou de la composition à polir, aussi un traitement spécial peut être nécessaire.

14. Transport

Les outils de polissage sont des produits non dangereux.

Protéger les outils de polissage de la pluie et des températures extrêmes. S'assurer que les outils de polissage ne sont aucunement endommagés afin qu'ils ne cassent pas sous la pression pendant l'application.

15. Réglementation

Réglementation EU :

Aucune – aussi il n'est pas nécessaire de l'enregistrer suivant les directives EU 88/379 ENG.

Se conformer à la réglementation locale ou nationale en cas de besoin.

16. Autres informations

Les informations communiquées le sont sur la base de nos connaissances et de notre expérience actuelles. La fiche de données de sécurité décrit le produit en ce qui concerne les conditions de sécurité. Ces informations ne peuvent pas être considérées comme une garantie.

